



## « Rapport de l'Envoyé PME wallon 2013-2014 »

### Abstract

Les PME constituent l'épine dorsale de l'économie wallonne. Sources de dynamisme et de vitalité, elles sont un moteur essentiel pour l'économie. 99% des entreprises de la Région relèvent de cette catégorie. Cette prépondérance se reflète également dans la distribution de l'emploi : les 270.000 PME wallonnes emploient plus de 78% des salariés du secteur privé et génèrent 18% du PIB. En dix ans, le nombre de PME s'est accru de 12 % en Wallonie. Par ailleurs, les PME wallonnes qui ont été actives sans discontinuer entre 2006 et 2012 ont créé près de 28.000 postes équivalents temps-plein, soit une augmentation des effectifs de 14,9%.

Dès lors, leur permettre de démarrer, de se développer et d'exploiter pleinement leur potentiel d'innovation est crucial. Au vu de la complexité croissante des enjeux auxquels font face les PME et les multiples initiatives de la Wallonie destinées à soutenir ce tissu entrepreneurial, une plus grande coordination des outils et des acteurs de la politique PME en Wallonie s'avérait indispensable pour s'adapter au mieux aux besoins de ces entreprises. La déclinaison du Small Business Act (SBA) en Wallonie a pour objectif de répondre à cette nécessité notamment en structurant le dialogue entre les acteurs de la politique PME ainsi qu'avec les entrepreneurs et leurs représentants.

Depuis 2011, le SBA wallon permet de mettre en œuvre des nouvelles actions concrètes répondant le plus souvent à des demandes exprimées par les chefs d'entreprise lors des différentes éditions du Parlement des PME.

Trois ans après son lancement, le SBA wallon a obtenu la reconnaissance des institutions européennes, lesquelles pointent notre dispositif comme un modèle sans équivalent en Europe. Les partenaires sociaux wallons appellent, eux, à la poursuite du processus et à son amplification<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Mémorandum du CESW 2014-2019 (2014)- <http://www.cesw.be/uploads/Brochure%20M%C3%A9morandum%202014-2019.pdf>

Le SBA wallon se trouve à un moment charnière. Pour éclairer les impulsions nouvelles à lui donner dans les prochaines années, cette troisième édition du Rapport annuel est structurée en trois tomes.

Le **premier tome** dresse le bilan de ces trois années de déclinaison wallonne du SBA européen et présente les pistes d'amélioration souhaitables afin d'en accroître la plus-value au bénéfice des PME et de l'économie régionale. Ce bilan intègre les réflexions des membres du Comité de pilotage du SBA wallon. Il pointe également certaines priorités d'action exprimées par les entreprises et les partenaires sociaux. Celles-ci dépassent d'ailleurs les quatre principes actuellement traités par le SBA wallon mais concernent la plupart des principes du SBA européen.

Ainsi, une redéfinition du cadre du SBA wallon est notamment proposée à travers un élargissement du spectre thématique mais également à travers la définition d'objectifs prioritaires et opérationnels. Le Comité de pilotage recommande que le processus soit supporté par l'ensemble du Gouvernement wallon qui devrait attribuer un mandat clair à l'Envoyé PME permettant de mobiliser les acteurs et outils pertinents en fonction des problématiques rencontrées par les PME. Le Comité de pilotage souhaite également davantage de coordination entre les acteurs de la politique PME et vise le développement d'actions collaboratives et de projets transversaux au travers d'un budget propre. Enfin, la constitution d'un Comité de guidance du SBA wallon, une implication accrue des organisations patronales et la mise en place d'un Baromètre permettraient d'affiner la perception des besoins des PME.

Ensuite, le **deuxième tome** est consacré à l'actualisation de l'« *Analyse de la mise en œuvre des recommandations du Small Business Act en Wallonie* » : les 10 axes du SBA européen y sont systématiquement passés en revue et illustrés par des réalisations concrètes et quelques données chiffrées de bilan annuel. On peut y constater qu'au total, la Wallonie met en œuvre 100% des recommandations du SBA dont, 35% partiellement. On peut observer des avancées dans de multiples domaines tels que la simplification administrative, l'entrepreneuriat féminin, les marchés publics, le soutien aux jeunes entrepreneurs, les incitants à l'exportation, l'évolution vers des PME plus efficaces dans l'utilisation des ressources,...

La politique PME apparaît donc bien au cœur des priorités des autorités wallonnes. Cette affirmation se confirme avec l'analyse de la mise en œuvre du Plan Entrepreneuriat 2020 qui vient compléter les recommandations du SBA. En effet, 80% des recommandations de ce nouveau plan européen sont d'ores et déjà totalement ou partiellement mises en œuvre.

Enfin, le rapport statistique de la situation des PME en Wallonie à la lumière des 10 principes du SBA constitue le **troisième tome**. Cette analyse montre que les PME wallonnes continuent à rencontrer des difficultés spécifiques mais qu'elles pèsent de manière importante sur le développement économique régional.



L'ensemble de ces éléments est donc à considérer pour dégager des pistes d'action à mener dans les mois à venir par les partenaires actifs au sein du SBA wallon. Les différentes avancées au niveau européen sont autant d'éléments qui seront également intégrés dans ces développements. Ainsi, une attention particulière sera accordée à la future Communication de la Commission européenne sur l'avenir du SBA européen (attendue au second semestre 2014) qui devrait confirmer les axes prioritaires mais également proposer de nouvelles évolutions. De même, les orientations qui sont développées par le « Plan d'Action Vert pour les PME » (Green Action Plan for SMEs), nourriront la réflexion au niveau wallon en termes de soutien aux PME dans l'utilisation efficace des ressources et de leur intégration dans des chaînes de valeur plus vertes.

Ce Rapport marque le début d'une nouvelle période qui verra une dynamique renouvelée impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées : Gouvernement, organismes publics et partenaires sociaux. Il paraît en effet nécessaire de continuer à progresser sur les thématiques prioritaires pour les PME wallonnes.

L'Envoyé PME wallon

Daniel COLLET,  
Inspecteur Général

**Pour plus d'informations :**

Votre contact : Antoine BERTRAND, Attaché en charge de la politique PME,  
[antoine.bertrand@spw.wallonie.be](mailto:antoine.bertrand@spw.wallonie.be) (+32 81 33 39 24)

Suivez [@EnvoyePMEwallon](https://twitter.com/EnvoyePMEwallon)

Ce rapport est disponible en version électronique à l'adresse suivant :

<http://economiewallonie.be/content/rapport-annuel-de-lenvoy%C3%A9-pme-wallon-2013-2014>

**Pour commander des versions papier du Rapport :**

Votre contact : [amelie.decoux@spw.wallonie.be](mailto:amelie.decoux@spw.wallonie.be)